

GLJS

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	18.07.2022	D680	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	MAISON D'ACTIVITES EMILE-HALBOUT SCULPTURE SUR BALLONS LE SAMEDI 27 AOÛT 2022
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2022-555 du 7 avril 2022, reçue en sous-préfecture le 11 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	18 JUILLET 2022
Date de mise en ligne sur le site internet	18 JUILLET 2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Décision	Nature	Folio n°
	18.07.2022	D680	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

La maison d'activités Emile-Halbout en lien avec les partenaires organise une fête sur le quartier Saint Sauveur le samedi 27 août 2022.

Cette manifestation a pour objectif de favoriser la mixité entre les habitants du territoire, (familles, jeunes, adultes et seniors) tout en offrant un service de qualité et accessible à tous dans un cadre convivial.

Cette manifestation sera agrémentée d'activités culturelles, sportives, environnementales...

Dans ce cadre, une animation « sculpture sur ballons » sera proposée de 14h00 à 18h30.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Geoffrey Roussin Mageis Events N° SIRET 511 589 475 00017
Prestation	Sculpture sur ballons
Montant TTC	395,63 € TTC
Date	Samedi 27 août 2022
Conditions	Les frais de déplacements sont compris dans la prestation, pas d'hébergement n'y de restauration

Le Président :

DECIDE de signer le contrat avec Mageis Event conformément aux conditions exposées ci-dessus

Pour le Président absent,
Le 2^{ème} Vice-Président

Vincent BEAUMONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220718-D680-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Affichage : 18/07/2022